

RAPPORT BUDGETAIRE 2026

BUDGET PRIMITIF – BUDGET ANNEXE DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE

La Commune d'Aubervilliers, qui exploite le Centre municipal de santé (CMS) en application de l'article L. 6323-1 du code de la santé publique, a décidé, par délibération n°239 en date du 27 septembre 2012, d'instituer une régie municipale dotée de la seule autonomie financière.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie font l'objet d'un budget distinct intégrant la refacturation des coûts de l'ensemble des moyens humains (salaires, traitements, régimes indemnitaires et accessoires) et matériels qui sont affectés ou mis à disposition par le budget principal de la Commune au CMS.

Pour mémoire, ce budget annexe est équilibré, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, par une subvention d'équilibre du budget principal.

Au BP 2026, concernant la section de fonctionnement, les recettes (hors subvention d'équilibre) atteignent 4,53 M€ et les dépenses 6,4 M€. Afin d'équilibrer ce budget, une subvention d'équilibre du budget principal est nécessaire à hauteur de 1,86 M€.

Concernant la section d'investissement, les dépenses réelles atteignent 179 K€ pour des recettes réelles d'investissement à 97,5 K€, dont une partie de ces recettes provient du versement d'une subvention d'investissement du budget principal (84,9 K€). Le reste des dépenses étant couvert par la dotation aux amortissements (86,9 K€).

**EQUILIBRE DU BP 2026 DU BUDGET ANNEXE
DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
6 397 K€

DEPENSES DE PERSONNEL
5 152 K€

CHARGES COURANTES
1 158 K€

ORDRE
86,9 K€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT
6 397 K€

RECETTES TARIFAIRES
2 052 K€

SUBVENTION D'EQUILIBRE
1 857 K€

SUBVENTIONS DES PARTENAIRES
2 482 K€

ORDRE
5,4 K€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT
184,4 K€

DEPENSES D'EQUIPEMENT
179 K€

ORDRE
5,4 K€

RECETTES D'INVESTISSEMENT
184,4 K€

**SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET
PRINCIPAL**
84,9 K€

FCTVA
12,6 K€

ORDRE
86,9 K€

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La santé constitue un secteur prioritaire des politiques municipales, en raison des enjeux sur le territoire en matière d'accès aux soins et de prévention et promotion de la santé, dans un contexte national de système de soins en crise, en ville comme à l'hôpital.

Dans ce modèle économique, l'accroissement de la patientèle suivie au CMS Pesqué est un facteur d'augmentation des recettes. Même si la maîtrise de la masse salariale est un enjeu majeur pour la Direction de la Santé, ce modèle incite au recrutement de personnel de santé. En effet il permet la prise en charge d'un plus grand nombre de patients chroniques, de surcroît plus qualitativement sans peser davantage sur les finances municipales.

Le **développement de l'offre de soins** et de **l'accompagnement de tous les publics** y compris les plus fragiles, est une priorité pour les CMSU. Le lancement du Pôle Santé des Femmes et Santé Sexuelle Joëlle Brunerie en 2025 et du nouveau dispositif de Soins Infirmiers et Médicaux Non Programmés en sont l'exemple puisqu'ils intègrent de nouveaux métiers pour accompagner les patients dans les parcours de soins les plus complexes. Ces dispositifs récents vont pouvoir se pérenniser au cours de l'année 2026.

La politique de **renforcement de l'offre existante** est également un axe de travail important notamment développé au sein du service dentaire avec une seconde embauche prévue en 2025 d'un orthodontiste (une première embauche a déjà eu lieu en 2025). Après un arrêt en 2021 de ce secteur, c'est une relance de cette offre qui impacte les dépenses mais aussi les recettes par le biais des facturations de soins.

Malgré l'inflation qui impacte nos coûts de fonctionnement et l'accroissement d'activité, les recettes présentent une augmentation similaire à celles des dépenses, avec toutefois des points de vigilance à souligner concernant la renégociation de notre convention Centre de Santé Sexuelle avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis, tout en intégrant des nouveaux programmes.

1- Une augmentation des dépenses de gestion courante (+4,5%)

Les charges de gestion courante (011) se décomposent en 2 postes principaux :

CHAPITRE - LIBELLE	BP 25	BP 26	Evolution BP26/BP25
011- CHARGES DE GESTION COURANTE	1 037 086 €	1 157 623 €	11,6%
012- CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	5 001 107 €	5 152 500 €	3,0%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	- €	- €	
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	6 038 193 €	6 310 123 €	4,5%

- **Les charges générales directes pour 601 K€.** Ce poste de dépense est en augmentation par rapport au BP 2025 (+87k€), du fait notamment du renforcement du secteur dentaire. Un orthodontiste a été embauché courant 2025, une seconde embauche est prévue en 2026, ce qui amène à augmenter mécaniquement les fournitures (les recettes évoluent parallèlement de la même manière). Le partenariat avec Doctolib prévoit une renégociation du contrat qui peut amener à une éventuelle hausse.
- **Les charges générales indirectes pour 556 K€** qui correspondent à la refacturation des moyens matériels mis à disposition du CMS par la Ville (locaux, fluides, informatique...) sont en légère hausse de +33 K€ par rapport au BP 25 au regard de l'utilisation des matériels mis à disposition.

Les charges de personnel sont en hausse de +3% par rapport au BP 25 **à 5 152 500 €.**

De nouvelles embauches sont prévues pour 2026 (orthodontie, médecine générale, assistants médicaux et kinésithérapeute), ce qui explique en partie l'augmentation de ce poste. Ces nouvelles embauches se trouvent être soutenues par les recettes d'activités et la CPAM.

2-Les recettes (hors subvention d'équilibre) sont en hausse

Les recettes réelles de fonctionnement (hors subvention d'équilibre) augmentent par rapport au BP 2025, ce qui permet d'inscrire une subvention d'équilibre plus faible de 4%. En fonction de l'activité constatée dans la première partie de l'année, ces prévisions seront ajustées au budget supplémentaire.

CHAPITRE - LIBELLE	BP 25	BP 26	Evolution BP26/BP25
70 - PRODUITS DES SERVICES	1 802 000 €	2 052 000 €	13,9%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS - SUBVENTIONS	2 356 666 €	2 477 083 €	5,1%
75 - AUTRES PRODUITS	- €	5 040 €	0%

75 -PRISE EN CHARGE DU DEFICIT PAR BUDGET PRINCIPAL	1 932 789 €	1 857 473 €	-3,9%
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	6 091 454 €	6 391 596 €	4,9%

Les recettes de fonctionnement du CMS se décomposent en 2 postes :

- **Les recettes liées aux consultations médicales et activités annexes sont en hausse (+13,9%) par rapport au BP 25, à hauteur de 2,1 M€.** Les recrutements attendus dans les secteurs de médecine générale et dentaire amènent à une hausse de l'activité, et par conséquent des recettes tarifaires ;
- **Les recettes liées aux subventions des partenaires du CMS augmentant de +5,1%.** Deux projets notamment diversifient les recettes du centre :
 - la prévention contre le saturnisme, avec l'embauche d'une médiateur en santé subventionné par l'ARS ;
 - la mise en place d'un programme de prescription sociale : la santé ne se définissant pas que par la consultation, sa dimension médico-sociale est à prendre en compte, permettant une meilleur réceptivité du patient. L'embauche d'un agent de liaison est prévue, entièrement financé par la CAF. Ce personnel aura vocation à accompagner et soutenir les patients dans une dimension plus large que celle de la maladie.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 179 K€.

Ces dépenses d'investissement se décomposent comme suit :

- 164 K€ pour le remplacement de fauteuil dentaire, l'acquisition d'une imprimante 3D dentaire, du mobilier et du matériels divers (fraises, rotatifs...) ;
- 15 K€ pour du matériel médical divers : chariot, auto laveur, nébulisateur

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 97,5 K€. En ce qui concerne le fonds de compensation de la TVA, qui représente le remboursement de la TVA sur les dépenses d'investissement engagées en 2025, le montant prévu au budget pour 2026 est estimé à **12,6 K€**. Il est également inscrit une subvention d'investissement d'un montant de 84,9 K€ provenant du budget principal.

EQUILIBRE DU BUDGET

Le budget 2026 du CMS est équilibré par **une subvention du budget principal de la Ville de 1,86 M€ en section de fonctionnement**. Cette subvention couvre intégralement le déficit de la section de fonctionnement du budget annexe. Même si la totalité de la subvention n'a pas été nécessaire au versement en 2025, sa prévision 2026 présente une légère baisse par rapport à celle prévue en 2026.

La subvention en investissement (84,9 K€) aide à financer l'effort d'investissement en supplément du FCTVA (12,6 K€) et de la dotation aux amortissements (86,9 K€).